Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA15 090029 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA15 090029 visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel portant le numéro 10900, rue Hamon - Lot 3879657 du cadastre du Québec - Zone 0200 - (dossier 1144871029);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 9 février 2015 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA15 090029, tiendra une assemblée publique de consultation le 26 février 2015 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 3879657 du cadastre du Québec, situé au 10900, rue Hamon, l'autorisation d'agrandir le bâtiment industriel, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 81 et 81.1 (pourcentage de maçonnerie en façade), 132 (usages prescrits), 418.2 (verdissement d'un terrain), 536 et 546 (aire de chargement), 593 (normes d'aménagement d'un stationnement de 5 unités et plus), 597.1 (superficie ombragée d'un stationnement de 5 unités et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA15 090029 vise la zone 0200, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

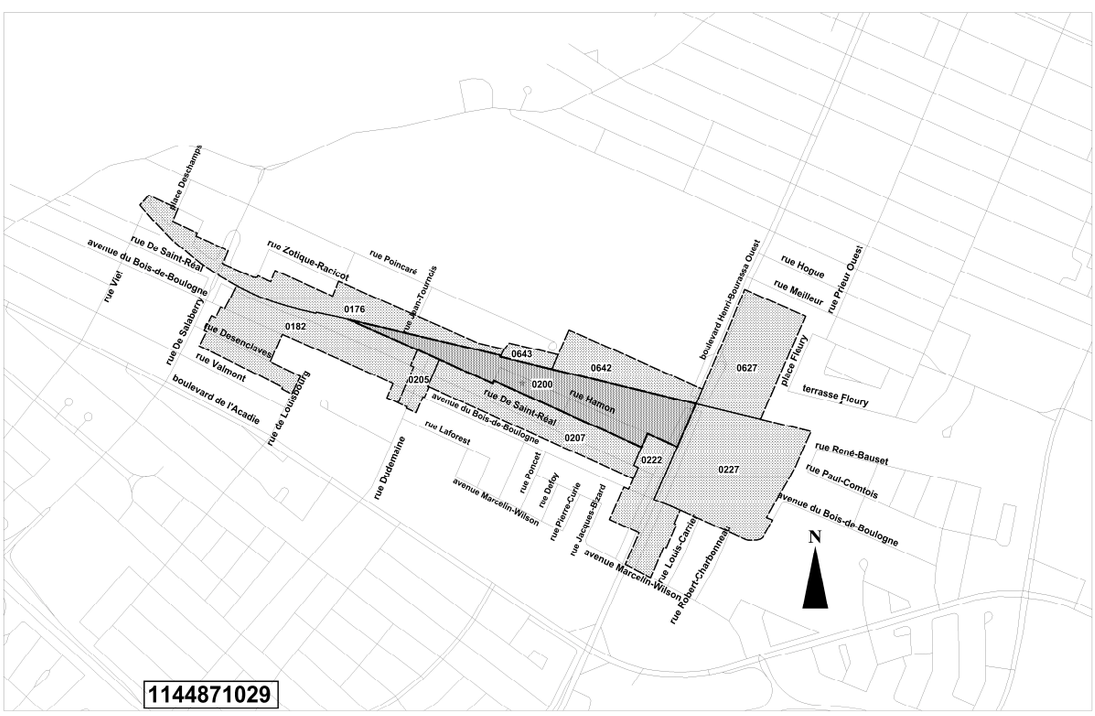

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution CA15 090029 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de février deux mille quinze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement